



Rémunération dans le cadre d'une association

Par Visiteur

Bonjour ,

Relatif a mon autre activité il est possible que j'envisage la creation d'une asso ayant pour objet d'aider psychologiquement les couples en difficultés ou leur victimes potentielles (les femmes essentiellement).

L'objectif serait d'en devenir salarié, mais avec le pendant imperieux de trouver les fonds pour la financer...car le principe est de ne pas faire payer les consultations , ou tres peu (qui est - l'argent- hors medecin psychiatre, un probleme puisque non remboursé.Les francais ont l'habitude d'etre assistés...)

La question restant alors comment trouver les fonds, a part des cotisations modestes tres inssuffisantes de membres ? car la realité c'est de trouver de quoi financer un salaire meme de smicart + frais annéxe. Existe t-il des conseillers, a part vous, specialisés pour monter un projet associatif ? quel regime social et fiscal ? etc . comment décrocher des subventions ?

Ayant deja un site internet sur le sujet je pourrais donc le coupler au projet.

Je pense que ca risque d'etre compliquéou utopique ...

Par Visiteur

Bonjour ,

A priori, pas de soucis pour que vous preniez le statut de salarié mais attention: Vous ne pourrez pas être le président de l'association en raison du défaut de lien de subordination.

Pour la rémunération, le plus fréquent est effectivement de recourir à des cotisations et pour les subventions, c'est une démarche que vous devez faire auprès des organismes publics et municipalités.

Pour une association jeune, il est délicat d'obtenir des subventions et il faut garder à l'esprit que tant que vous n'êtes pas agréée par le ministère de l'intérieur, vous ne pouvez recevoir aucune donation (l'agrément du ministère de l'intérieur est soumis à des conditions strictes et votre association doit avoir plus de 4ans si je me souviens bien).

Pour le montage fiscal et social, celui-ci est très simple. A vrai dire, soumis au statut associatif, vous n'avez pas vraiment le choix du régime fiscal.

Bien cordialement,

je reste à votre entière disposition.